



L'information a fait le tour de la capitale, Lomé et a donné droit à des commentaires tous azimuts, à cause du un grand bruit que cela a produit. Tony SODJI, informateur des éléments du Service de Renseignements et d'Investigations (SRI), celui-là par qui le malheur est arrivé dans la vie de nombre de militants de l'opposition dont il donne les photos au service de renseignement. Celui-là par qui le malheur est arrivé à Mohamed LOUM alias Toussaint TOMETY en lui tendant un guet-apens puis à Bonero Lawson, a été arrêté ce lundi matin en flagrant délit de vol de bouteilles de boisson champagne dans le bar d'une boîte de nuit "*Club 55*"
à Bè Château. sis

Selon notre informateur qui a suivi l'arrestation de ce vil individu, Tony SODJI était arrivé sur le lieu du forfait muni d'un pied de biche. Et c'est à l'aide de cet outil des menuisiers qu'il a pu défoncer l'armoire dans lequel se trouvaient les bouteilles de boisson champagne. A en croire toujours notre source, ce sont les bruits qu'il faisait quand il était en train de défoncer l'armoire qui ont réveillé le propriétaire de son étage où il dormait. Ce dernier est donc descendu surprendre l'informateur- voleur en plein travail. Surpris il avait cherché dans un premier de s'échapper mais mal lui en prit, il a été vite maîtrisé avant que ces amis du SRI ne soient alertés et ne viennent l'amener. Dès leur arrivée sur les lieux, les agents du SRI en grand nombre, à bord de leur véhicule Toyota blanc ont du boucler la voie et les alentours, éloignant ainsi les habitants avant d'embarquer le traître de Tony ainsi que les outils avec lesquels il est

venu faire l'opération. Voilà à quoi on en vient quand on se donne au gain facile en vendant des innocents aux ennemis du peuple à travers de basses besognes.

Doit-on comprendre que Tony SODJI ne gagne plus l'argent du sang en étant en service commandé pour le SRI en livrant ainsi des innocents aux ennemis du peuple ? Il doit à coup sûr répondre de ces actes et la nature a ainsi commencé par agir. Actuellement, il est gardé à la gendarmerie nationale de Lomé chez ses amis. Attendons de voir la suite qui sera réservée à cette affaire puisque le code pénal punit cet acte d'une peine d'emprisonnement.

Augustin Koffi Koba

{jcomments on}